

PAGES . 2 - 3 - 4

REFLEXIONS DE PARENTS AIDANTS

PAGES . 6

INFOS UTILES

PAGE . 7

NOUVELLES DES PAILLONS

PAGE . 8

L'AGENDA PARISIEN

PAGE . 8

COURRIER DES LECTEURS

ÉDITO

Depuis quelques années, les enfants ou le conjoint qui soutiennent une personne devenue malade ou invalide sont appelés « aidants ». Puis ce terme s'est appliqué également aux parents des personnes handicapées. Sommes-nous « aidants » ou « parents-aidants » ou « parents » ? Quelle est notre place ?

Des parents-aidants-accompagnants ont voulu témoigner et partager avec nous leurs vies, leurs questionnements, leurs choix. Nous le savons, la vie n'est pas toujours simple car il s'agit de trouver ce qui convient le mieux, à la personne handicapée, et à l'entourage familial. L'équilibre des uns et des autres, des uns avec les autres est souvent remis en question par la réalité.

Les Papillons blancs de Paris sont à l'écoute des parents, des familles, pour mener et soutenir, les actions en faveur des « aidants », tout en continuant les actions afin que toute personne handicapée trouve dans la société la place adaptée qui lui revient de droit et qui lui convient. En ce début 2018, toute l'équipe des Papillons blancs de Paris, bénévoles et salariés, se joint à moi pour vous souhaiter une année heureuse, solidaire et riche d'humanité.

Yvonne KASPERS
Présidente



Bonne année 2018

Devenez bénévole !

Vous avez du temps et envie de partager ?

Nous avons besoin de vous ...

2 ou 3 heures pour co-animer un atelier, donner un coup de main administratif, accompagner une personne handicapée mentale...

01 42 80 43 42 ou benevolat@papillonsblancsdeparis.fr



REFLEXION DE PARENTS AIDANTS

« FACE AU HANDICAP : RESTER PARENT TOUT EN ETANT AIDANT »

L'enfant rêvé, attendu, est arrivé avec un handicap. Cet enfant, plus qu'un autre, va bouleverser le quotidien de ses parents, les obligeant à concilier la prise en compte du handicap avec la vie familiale et la vie professionnelle et sociale.

> LA FONCTION PARENTALE DEMEURE MAIS S'ALOURDIT

- Avec des enfants valides, il s'agit de les aider à grandir, à développer leur personnalité, leur donner les meilleurs moyens d'affronter la vie. Fondamentalement, ceci reste vrai pour les enfants handicapés. Mais « l'accompagnement » au développement de leur vie se fait aussi sur d'autres registres et il est plus intense.

Le temps de présence nécessaire est plus important, car les tâches à assurer sont plus nombreuses et prennent plus de temps (toilette, repas, rendez-vous médicaux, trajets d'accompagnement ...). De plus, la présence parentale va durer beaucoup plus longtemps, probablement sur tout le cycle de vie de l'enfant devenu adulte.

Pour un enfant sans handicap, le chemin de la crèche à l'emploi, en passant par l'apprentissage ou l'université, se fait naturellement. Pour l'enfant en situation de handicap, tout est à repenser : adapter ses attentes et celles de son enfant à ses possibilités, tenir compte de l'environnement social et administratif. S'impliquer davantage pour expliquer, obtenir le droit à la scolarisation, à la formation, à l'emploi. Trop tôt le système oblige les parents à choisir entre l'école ordinaire et le milieu adapté, alors que le développement des capacités et de l'autonomie de l'enfant n'est pas encore figé.

De fortes convictions et une confiance éclairée dans les possibilités de son enfant aident à le faire accepter, à franchir les obstacles qui se présentent année après année, à négocier les bonnes solutions, à aider son enfant à grandir, à s'épanouir, à révéler ses compétences et devenir lui aussi un adulte heureux et capable d'autonomie.

Simone KORFF-SAUSSE, psychanalyste, nous rappelle « que tout être humain, aussi vulnérable soit-il, a quelque chose à dire sur son être au monde » l'entourage peut-il l'entendre ? comment faire entendre la richesse de sa différence ? comment l'aider à trouver sa place, même menue, dans l'école, la formation, l'emploi ?

Cette fonction parentale dure plus longtemps. Les enfants valides deviennent des adultes qui volent de leurs propres ailes. Dans le cas d'un enfant en situation de handicap, il faut l'aider à construire son projet de vie mais aussi à faire face aux problèmes de santé, de vie professionnelle, de vie sociale puis au vieillissement. Parfois, un événement non prévu comme la maladie, une déception, un décès, un litige professionnel peut tout remettre en cause. Il faut alors recommencer à l'aider à se reconstruire ou à retrouver son équilibre personnel.

> DANS CE CONTEXTE CONTRAINT, COMMENT TROUVER LE BON POSITIONNEMENT ?

- Tout d'abord, il est fondamental pour les parents de garder leur équilibre professionnel, social et de préserver la vie familiale et de leur couple.

Les parents ne doivent pas vouloir tout faire. Il y a un partage des rôles à trouver avec les professionnels (de la santé, de l'éducation, les institutions du monde médico-social...). Pour certains parents, la délégation aux institutions est forte, voire totale. Pour d'autres, le curseur se situera différemment selon les choix et les possibilités des parents et de la personne handicapée. Il n'y a pas de modèle unique.

Ne pas s'enfermer sur le handicap mais continuer à vivre, recevoir des amis. Savoir demander et accepter de l'aide de la famille, des amis pour maintenir cet équilibre et permettre ainsi l'épanouissement de chacun. Opérer des choix dans le respect de la personne handicapée pouvant l'aider dans son développement.

> LA PRÉSENCE D'UN ENFANT HANDICAPÉ A DES RÉPERCUSSIONS SUR LA FRATRIE

- Pour la fratrie comme pour l'enfant différent, les principes éducatifs restent les mêmes. Mais un équilibre subtil est à trouver pour que l'enfant handicapé ne soit pas le centre de la famille. Savoir qu'être frère ou sœur n'est pas une situation facile, leur souffrance est réelle et s'exprime difficilement. Il faut leur expliquer le handicap en ajustant les mots à leur âge et à leur sensibilité, mais en évitant de trop les responsabiliser et surtout en les déculpabilisant.

«Qu'ils n'aient pas peur de réussir leurs études, d'avoir des amis, qu'ils n'aient pas peur d'aimer leur frère ou sœur différent» nous dit un psychologue.



Julien Faure - Regards

L'AIDANT FAMILIAL

> DÉFINITION

Le terme d'aidant familial ou aidant naturel désigne les personnes venant en aide à titre non professionnel à une personne dépendante et/ou handicapée faisant partie de leur entourage proche ou choisie par la personne. Le travail d'aidant peut être effectué seul ou en complément du travail d'un professionnel de l'aide à domicile (auxiliaire de vie, aide à domicile, aide-soignante, infirmière, travailleur social, etc...). Il peut également être continu, régulier ou à intervalles plus espacés.

> UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

L'association française des aidants considère que la conciliation de l'accompagnement d'un proche et la santé constitue une affaire de société.

Elle pense que cette conciliation requiert quatre conditions :

- L'accès des personnes malades, en situation de handicap, aux aides et soins requis par sa situation.
- La non confusion entre proche aidant et professionnels.
- La non assignation et la non réduction des proches au rôle d'aidant.
- Le non isolement des personnes accompagnées et des proches aidants face aux difficultés qu'ils rencontrent.

48 % déclarent avoir une maladie chronique
29% se sentent anxieux et stressés
25% déclarent ressentir une fatigue physique et morale.

> QUI SONT LES AIDANTS ?

On compte en France 11 millions d'aidants, 74 % ne se reconnaissent pas comme tels.

Les études prévoient qu'en 2030 un actif sur quatre sera aidant.

Aujourd'hui 80 % de la prise en charge des personnes fragilisées est assurée par les aidants.

56 % sont des femmes

55 % ont plus de 50 ans

48 % sont des aidants du conjoint ou de leur enfant.

> LES AIDANTS ET LA VIE PROFESSIONNELLE

60 % des aidants sans emploi aujourd'hui le sont parce qu'ils ont décidé d'arrêter de travailler.

8 salariés aidants sur 10 ont dû modifier leurs horaires de travail et prennent en moyenne 16 jours d'absence.

Tous ces chiffres sont extraits d'études de la D.R.E.E.S.

DE L'AIDANT À L'ACCOMPAGNANT

Les concepts ne sont pas neutres et nous interpellent sur la nature de l'accompagnement. Qu'est-ce qu'aider ? aider à faire ? faire à la place de ? décider pour aller plus vite ? ... Le risque est de ne pas faire attention à la perception que la personne a elle-même de son handicap. Qu'en pense-t-elle ? qu'imagine-t-elle pour son avenir ?

Le terme «parent accompagnant» a une dimension éducative et plus respectueuse. Elle incite à écouter les choix de la personne handicapée et à l'accompagner pour les réaliser avec sa personnalité, sa richesse intérieure, ses limites et ses compétences. Car, comme tout être humain, la personne handicapée, même lourdement, a une vie intérieure et construit son identité.

La conception du handicap a évolué vers la recherche d'une plus grande autonomie de la personne handicapée afin qu'elle soit en capacité de réaliser ses choix de vie, ce qui correspond d'ailleurs aux fondamentaux du rôle des parents.

L'accompagnement consiste à soutenir les efforts de la personne handicapée, à faire du «renforcement positif» :

Pour le philosophe Pierre ANCET, «Accompagner, c'est donner de l'autonomie à une personne».

Le parent est ainsi un accompagnant.

Comme l'écrivent Henri-Jacques STIKER, José PUIG et Olivier HUET dans «Handicap et accompagnement»,

"l'accompagnement n'est pas un métier: il ressort d'une pluralité de pratiques professionnelles ... il possède une dimension «artistique» en ce qu'il fait appel à la créativité".

Reste la question : « qu'est-ce que bien accompagner une personne handicapée? »

C'est, on l'a dit, l'amener à plus d'autonomie, c'est lui faire confiance. C'est accepter ses limites et l'aider à découvrir ses talents dans le domaine artistique, sportif, en lui proposant des activités de loisirs, l'accès à la culture par la visite de musées, d'avoir des amis confrontés au handicap et non. Françoise DOLTO disait aux parents « être là quand on vous le demande et savoir être oublié »

Accompagner, "c'est aussi préparer l'après nous".

C'est un acte de respect et de tendresse de préparer le futur de son enfant-adulte «tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé» (ST EXUPERY).

Il faut avoir la simplicité d'en parler avec la fratrie, à la personne handicapée, qui, même si elle ne parle pas, peut par un regard, un geste exprimer son choix.

Ainsi donc, s'il importe toujours de rester parent, la présence d'un enfant handicapé, quel que soit son âge, conduit le parent à être aussi aidant, ou mieux accompagnant, dans un équilibre entre parents et professionnels qui dépend des choix et des possibilités de chacun.

Contributions : S. FRANTZ, S. et J-L. FAURE

Aujourd'hui les objectifs politiques font rêver :

- Accéder aux droits plus facilement
- Etre accueilli et soutenu dans le parcours de la crèche à la formation
- Accéder à un emploi et travailler comme les autres.
- Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé,
- Être actif dans la cité, s'y déplacer,
- Accéder aux loisirs, à la culture, au sport.

Et si les parents et les professionnels faisaient "leur" tout ou partie de ces objectifs ?

Sagesse et humilité, opiniâtreté et patience, rigueur et lucidité, écoute et partage des mots comme des fleurs ou des papillons que nous avons rencontrés.



Pour aller plus loin...

- Étude DREES CNSA "de la relation entre aidé et aidant".
- Étude de la politique de l'aide aux aidants et évaluation des dispositifs CNSA (octobre 2015)

LES ASSOCIATIONS ASSOCIEES

20 associations associées aux Papillons blancs de Paris participent aussi à l'inclusion des personnes handicapées en proposant des prises en charge-médico-sociales, des loisirs sportifs et culturels, etc... Cette page leur sera désormais consacrée.

SALM - Sport adapté et loisirs de Montmatre

En 1984, la SALM est créée, les activités qu'elle développe existaient au sein des Papillons blancs de Paris du 18^{ème} depuis 1965. Aujourd'hui cette association est affiliée à la **Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)** et agréée auprès de la **Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)**. Ces affiliations et reconnaissance sont très importantes car elles permettent, tout d'abord d'accéder aux compétitions organisées par la fédération, et ensuite de solliciter des subventions.

Les activités s'adressent à des personnes en situation de handicap léger ou moyen, adolescentes ou adultes. L'association organise les participations à des compétitions qui sont très appréciées de nos sportifs qui aiment ces confrontations, les bons résultats et les récompenses. Les séances de sport sont dirigées par un moniteur de sport et des animations bénévoles. Les séances de natation (en bassin public) sont sous le contrôle du chef de bassin et de nos animateurs bénévoles. SALM propose également des activités de loisirs lorsque son budget et la disponibilité de ses animateurs le permettent.

Notre association comme tout autre doit faire face aux exigences de la vie associative : trouver des bénévoles, recruter un moniteur sportif, obtenir des subventions, augmenter le nombre d'adhérent.

Globalement, l'effectif des sportifs SALM oscille entre 22 et 30 membres (entre 7 et 10 pour la piscine). c'est relativement peu mais cela présente l'avantage de renforcer le suivi individuel et d'être confortable pour la pratique de sports collectifs.

On ne peut pas achever la présentation d'une association de sport adapté sans rappeler les bienfaits du sport, d'autant plus importants pour les personnes handicapées mentales qu'elles sont souvent moins portées vers les activités physiques que les valides.

Toutes les informations se trouvent dans la brochure des ateliers des Papillons blancs de Paris.

SALM - Yves BERGERET
01 42 63 44 37
bergerety@orange.fr

ASAP - Les Petites Victoires Association au Service des Autistes et de la Pédagogie

L'association ASAP, fondée en 2000 par des parents, dont certains professionnels de l'autisme, a créé «Les Petites Victoires» un ensemble d'établissements pour personnes avec TSA (Trouble du Spectre Autistique) situés dans le XI^{ème} arrondissement de Paris. Il comprend aujourd'hui un Institut Médico-Educatif (IME) pour 20 enfants et jeunes adultes âgés de 3 à 18 ans, un Centre d'Activité de Jour Médicalisé (CAJM) pour 12 adultes à partir de 18 ans et un internat de semaine pour 6 des adultes du CAJM. Notre orientation est comportementaliste, notre pédagogie est fondée sur la «théorie de l'apprentissage» et «l'Analyse Appliquée du Comportement» (Applied Behaviour Analysis – ABA).

L'association est membre affilié de l'association Autisme France (reconnue d'utilité publique).

Nous mettons tout en œuvre pour que les jeunes puissent, par la suite, vivre dans un environnement le moins restrictif possible.

Nos objectifs sont :

- Une meilleure qualité de vie pour les personnes avec autisme
- Une prise en charge structurée et spécifique
- Une inclusion dans le monde ordinaire

- Une évaluation continue de la qualité de prise en charge
- Une collaboration étroite avec les associations partenaires et les familles

Les valeurs de l'association sont le respect de la personne avec autisme et le refus de l'exclusion. Nos priorités sont la diminution des comportements qui excluent la personne et, en parallèle, le développement de compétences dans les domaines suivants : langage et communication, acquisitions scolaires, motricité, sociabilité, savoir-faire du quotidien. Ces compétences sont travaillées tout au long de la journée, dans toutes les situations, par l'ensemble de l'équipe éducative.

Nos projets :

Pour répondre aux besoins des familles, nous travaillerons à la création d'un Foyer de Vie 365 jours par an pour l'accueil des jeunes adultes venant de l'IME «Les Petites Victoires», ainsi que pour d'autres jeunes adultes n'ayant pas de prise en charge spécifique ailleurs.

ASAP - 21 rue du Faubourg Saint Antoine
75011 Paris - 01 45 08 93 18
lespetitesvictoires-asap@wanadoo.fr

INFOS UTILES

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peut accorder à l'aidant familial qui a dû interrompre provisoirement son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant handicapé de moins de 20 ans, une Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP).

S'adresser à la CAF

Officiellement reconnu par les pouvoirs publics, le droit au répit permet à l'aidant familial de mieux assurer son rôle. La personne handicapée peut-être accueillie :

→ Dans une structure d'accompagnement appelée Maison de Répit pendant quelques jours jusqu'à trois mois. (sitedesaidants.fr)

→ Dans certains établissements qui proposent des hébergements temporaires.

Demande à la MDPH ou www.accueil-temporaire.com

L'aidant familial peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Cette aide est accordée par la MDPH en cas de difficultés de l'adulte handicapé à réaliser des tâches essentielles de la vie courante telles que mobilité, entretien personnel, communication. L'accès à la PCH n'est pas soumis à une condition de ressources. Cependant, une participation est laissée à charge en fonction du niveau des ressources.



En entreprise

Le Congé de Présence Parentale permet au salarié de s'occuper d'un enfant handicapé à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins. Le salarié doit en faire la demande au moins 15 jours à l'avance à son employeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée d'un certificat médical justifiant cette présence soutenue.

Le Congé de Proche aidant

L'aidant familial salarié d'une entreprise depuis au moins 1 an peut demander un Congé de Proche Aidant d'une durée maximum de 3 mois renouvelable jusqu'à la limite d'1 an sur toute la durée de sa carrière dans l'entreprise. Le salarié adresse sa demande à son employeur par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant, s'il existe, le délai déterminé par accord collectif d'entreprise ou à défaut de la branche.

Aidant et retraite

L'aidant familial qui a dû cesser ou réduire son activité professionnelle peut bénéficier d'une affiliation gratuite à l'Assurance Vieillesse s'il assume de façon permanente la charge d'une personne handicapée dont le taux d'incapacité est au moins de 80% et qui doit être maintenue au domicile. En faire la demande auprès de la MDPH.

Une Majoration de Durée d'Assurance Vieillesse (MDA) d'un à plusieurs trimestres peut être accordée en cas d'interruption de l'activité professionnelle pour aider la personne handicapée pendant au moins 30 mois consécutifs. De plus l'aidant familial pourra continuer à prétendre à une retraite à taux plein dès 65 ans.

Scolarisation d'un enfant handicapé

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie vient de publier une nouvelle fiche "votre enfant va dans une classe ordinaire" qui décrit le processus de scolarisation d'un enfant handicapé en milieu ordinaire et les aides apportées.

www.cnsa.fr/documentation/cnsa_17-10_fiches-facilealire-scolarisation_classe_ordinaire.pdf

! Retraite! des Personnes handicapées

Attention les personnes handicapées allocataires de l'AAH arrivant à l'âge de la retraite dont le taux d'incapacité est d'au moins de 80 % et qui n'ont jamais travaillé, ne doivent pas accepter la proposition de la CAF de demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). En effet, cette allocation est moins avantageuse que l'AAH.

NOUVELLES !



6^e

REPRISE DES APRES-MIDI CITOYEN

Mairie du 6^{ème} pour les jeunes scolarisés en ULIS.

11^e

FÊTE FAMILIALE

Samedi 20 janvier
Mairie du 11^{ème}. Sur invitation.

15^e

FÊTE FAMILIALE

Samedi 20 janvier
Dans la salle des Fêtes de la Mairie du 15^{ème}.
Sur invitation.

IL RESTE DES PLACES

ATELIER PHOTO

Découverte de la photographie avec des professionnels
Samedi de 15h à 16h30
Inscription : 01 42 73 18 13
section15@papillonsblancsdeparis.fr

ATELIER AUTOUR DE LA LECTURE

Discussion, diverses lectures
Vendredi de 14h30 à 15h30
Inscription : 01 42 73 18 13
section15@papillonsblancsdeparis.fr

ATELIER INFORMATIQUE



L'atelier informatique et son animateur Edwin Standley sont, depuis le début de l'année, agréés par l'Éducation Nationale pour faire valider le B2i. Nous sommes heureux de vous présenter les premiers candidats dont le travail a été couronné de succès :
Baranes Anne
Bourret Christèle
Cheng Corentin
Clément Constance
Cordey Lucie
Comtois Yoann
Rancien Pascaline
Zdunek Gwenaëlle

LIVRES

**LE TEMPS DES SERVITUDES
LA FAMILLE A L'ÉPREUVE DU HANDICAP**
Comment concilier vie familiale, sociale et professionnelle face au handicap de son enfant ?
Serge EBERSOLD - Presses Universitaires de Rennes : Collection des Sociétés

**LE HANDICAP ENTRE RIRE ET LARMES
"LA TÊTE À TOTO"**
Depuis une loi 2005, tous les enfants quel que soit leur handicap, doivent être scolarisés. Mais trouver une école peut virer au cauchemar !
Sandra KOLLENDER - Editions Steinkis

A LA FOLIE
Roman sur la différence
Clémentine CÉLARIÉ
Editions Du Cherche Midi

LE GRAND LIVRE DES HANDICAPS
Le monde du handicap en 24 chapitres, magnifiquement illustrés.
Editions GRRR - Art Editions

MON ENFANT EST DIFFÉRENT
Toutes les étapes de l'enfant différent sont tour à tour évoquées mais c'est la solitude qui l'emporte le plus souvent et cela, dès la découverte du handicap.
Marielle LACHENAL - Edition Fayard

LES PETITES VICTOIRES
Parcours d'espoir et d'espérance d'un père qui lutte pour sortir son enfant autiste de sa bulle pour l'aider à grandir.
Yvon ROY - Editons Rue de Sèvres

**LIVRET À L'ATTENTION DES FRÈRES
ET SŒURS
DES MOTS POUR COMPRENDRE**
www.plateformeannonceduhandicap.be

**LA DIRECTION GENERALE DE LA COHESION
SOCIALE (DGCS)**
Publie un guide sur la participation des majeurs protégés ayant des ressources, au financement de leur mesure.
www.fnat.fr actualités - DGCS

COURRIER DES LECTEURS

Je travaille dans le domaine de la poterie. j'imagine et je crée des objets pour le plaisir ou pour une commande précise.

Depuis 7 ans j'ai mon studio, après un passage d'un an dans un foyer. C'est le directeur qui voyant mes capacités d'autonomie me l'a proposé. La décision vient de lui et l'autonomie, c'est bien, même si un éducateur du foyer m'encadre une fois par mois pour faire le point. Ma famille est présente sans me dire de faire ci ou ça.

«Je suis libre de décider ! »
C'est moi qui paye mon loyer, les achats pour le week-end et les loisirs ; en semaine le foyer me livre les repas du soir, pour les démarches administratives, la mairie du 6^{ème} et le foyer m'aident mais j'arrive à me débrouiller seule. Je gère mon argent, j'ai un chéquier et une carte de retrait, je ne dépense pas beaucoup car je suis raisonnable.

La solitude des soirées est parfois difficile à vivre, je peux inviter des amis, regarder la télé, aller au cinéma, retrouver les amis aux fêtes organisées par le service de suite. C'est parfois dur d'être seule.

Dans mon immeuble les gens sont gentils, si j'avais un problème c'est d'abord au service ou à ma mère que je dois en parler, pour l'instant tout se passe bien.

Si on me demandait de revenir en foyer, je choisirai encore d'être seule, même si je rentre chez moi fatiguée car il faut tout penser et gérer !

Je suis comme les jeunes de mon âge, j'ai 29 ans, je vis seule dans mon studio. C'est bien de se sentir comme les autres.

Léa se définit comme artiste.

Vos courriers à :
actu@papillonsblancsdeparis.fr

L'AGENDA PARISIEN

* * *

JANVIER

11 ET 12 JANVIER • UNESCO

Etats généraux de la déficience intellectuelle

Sur Inscription : professionnel 220 € - famille 50 €
<http://www.defiscience.fr>

15 JANVIER • GROUPE DE PAROLE

19h - Réunion d'information et inscription, ouverte à toute personne intéressée, (condition : être adhérent aux Papillons blancs de Paris).

Lieu : 89 Rue Mademoiselle 75015 Paris

24 JANVIER • COLLOQUE

"Etre adulte, un virage difficile, comment se développer avec des attentes d'adultes ?"

14h-17h - Hôpital Saint Louis : Espace éthique de l'APHP
Inscription 10 € : GPF 09 53 66 97 39 www.gpf.asso.fr

FEVRIER

3 FÉVRIER • RENCONTRE

Journée des grands-parents d'un enfant ou adulte concerné par le handicap

La Barouillère, 14 rue Saint Jean-Baptiste de la Salle 75006 Paris
Contact : grandsparents@ach.fr - 01 53 69 44 30

18 FÉVRIER • CONCERT CLASSIQUE FA-SI-LA-DIFFERENCE

Momo

Cité de la Musique 221 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
Contact Bertrand Roger 01 71 20 22 64 - 06 24 50 33 14
fasiladifference@cinemadiffERENCE.com

MARS

12 ET 15 MARS • PARENTALITE ET ENFANCE

Semaine d'information sur la santé mentale dans les mairies d'arrondissements

27 MARS • COLLOQUE

"En amont des troubles des apprentissages, quelle place pour l'action précoce ?"

Espace Reuilly - 21 rue Hénard 75012 Paris
Inscription 50 € : Anecamsp 01 43 42 09 10 - contact@anecamsp.org

AVRIL

6 ET 7 AVRIL • SALON INTERNATIONAL DE L'AUTISME

Organisé par l'association RIAU et CRAIF
Centre de convention disney's newport bay club
Inscription payante uniquement en ligne <http://salondelautisme4.wixsite.com/>

PAPILLONS ACTU : est une publication de « Les Papillons blancs de Paris », association loi 1901
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Yvonne KASPERS
COMITÉ DE RÉDACTION : Solange FRANTZ, Alain MINARD, Sophie SIMONPOLI
CONCEPTION : Charles & Compagnie - 15 rue Ambroise Thomas - 75009 Paris
ADRESSE : «Les Papillons blancs de Paris» 85, rue La Fayette - 75009 Paris - 01 42 80 44 43
COURRIER : actu@papillonsblancsdeparis.fr

